



Grand père décédé, succession faite, non reconnaissance !

Par **Nico**, le **30/10/2009** à **20:06**

Bonjour,

J'aimerais savoir quels recours possible pour ce cas de figure et si il y aura des frais durant ce procès (si oui quelles estimations) ?

L'affaire concerne une succession

Mon grand père est décédé en juin 2008, il avait une femme ma grand mère, 3 enfants d'une autre femme et ma mère fille de ma grand mère

Tous dans la famille dise que ma mère est la fille "non reconnu" de mon grand père . Ma grand mère le confirme depuis toujours.

La succession à eu lieu, chacun à eu sa part sauf ma mère qui a été déshérité car non reconnu (il y a à mon sens injustice) !

Si c'est sa fille elle devrait avoir une part, si ce n'est pas sa fille j'aurai compris.

Est-il possible d'avoir un recours, quel pourra être les étapes à franchir et l'issue de celui-ci ?

note : pui'je engager la procédure en tant que petit fils ?

Cordialement

Mr MERLIN